

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1872



Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1872 (1).

AMENDEMENTS.

CHAPITRE II. ART. 7.

Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles
et subsides fr. 5,198,780

Ajouter :

et rachat par l'État de routes concédées reconnues d'intérêt général et servant
d'accès aux stations des chemins de fer de l'État.

V. DAVID.

ART. 40^{bis}.

« Frais de voyages d'un ou plusieurs fonctionnaires ou ingénieurs du Département des Travaux Publics, envoyés à l'étranger pour se tenir au courant des innovations et améliorations apportées dans tout ce qui regarde les travaux publics et spécialement les chemins de fer fr. 10,000 »

ALFRED SIMONIS.

(1) Budget, n° 97, IX (session de 1870-1871).
Amendements du Gouvernement, n° 78.
Rapport, n° 114.